

Fiche n°1 : Sens et signification de la démarche et du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et aptitudes professionnels.

Accès fiche : Différencier missions, activités et compétences

La loi du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique a ouvert la possibilité d'introduire une épreuve RAEP dans les concours de la fonction publique.

Ce nouveau type d'épreuve, qui trouve sa place dans le cadre des voies de recrutement existantes (concours interne, 3^{ème} concours et examen professionnel) substitue aux exercices académiques traditionnels des modalités nouvelles de mise en œuvre du recrutement par concours et vous permet de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de vos fonctions au sein de l'administration, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale ainsi que celle acquise en qualité d'un salarié d'une entreprise, de responsable d'association ou d' élu d'une collectivité territoriale... en lien avec le métier pour lequel vous postulez.

L'évaluation des acquis de l'expérience permet à un jury de conclure à la capacité des personnes concernées à exercer de nouvelles fonctions et/ou responsabilités et de départager les candidats à un examen ou un concours au vu de ces critères.

Comme toute épreuve, celle de la RAEP peut être l'unique épreuve d'admissibilité ou d'admission d'un concours, une épreuve supplémentaire commune à tous les candidats ou une épreuve supplémentaire proposée en option. Dans tous les cas, pour cette épreuve, un dossier type est rempli par vos soins et évalué par le jury. Lorsqu'il sert de support à une « épreuve » d'admissibilité, il est noté. En revanche, lorsque le dossier est rempli en vue d'une épreuve d'entretien, le dossier est évalué mais non noté et sert de support au jury pour conduire l'entretien.

L'épreuve de RAEP se déroule donc en deux temps :

1. D'une part, un dossier type rempli par vos soins. Le jury prend connaissance du dossier-type renseigné qui comporte une présentation par écrit de votre parcours professionnel. Il est principalement constitué :
 - d'une présentation de votre carrière sous forme de tableaux mettant l'accent sur vos missions et compétences,
 - d'une présentation de vos formations, également sous la forme d'un tableau dans lequel il s'agit de mettre en valeur, en particulier, les formations qui sont un atout pour vos futures responsabilités,
 - d'un écrit de deux pages maximum retraçant les temps forts de votre carrière, son fil rouge, les compétences que vous avez développées et mises en œuvre, les résultats que vous avez obtenu ou concouru à obtenir et pour finir, vos motivations à présenter ce concours ou cet examen professionnel.
2. D'autre part, un entretien devant le jury. Lequel débute par un exposé limité dans le temps vous permettant de présenter une synthèse des moments clés de votre carrière, ce que vous en avez retiré pour vos fonctions ultérieurs et de vous projeter dans l'avenir. Lors de cet entretien, le jury apprécie votre personnalité, votre motivation, vos aptitudes. Il identifie et évalue également votre activité et vos compétences au regard des profils recherchés. Lors de cet entretien, le jury pourra vous demander votre avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante. Enfin, au cours de cet entretien, vous serez également interrogé sur vos connaissances administratives générales.

Ainsi, la RAEP est un nouveau moyen de valoriser votre expérience et d'accéder à de nouvelles fonctions. La constitution du dossier doit donner la possibilité au jury de faire le lien entre les différentes activités que vous avez assumées et les principaux métiers ou emplois correspondants dans le répertoire des métiers d'état (RIME). En cela, le dossier devra donc comporter des informations suffisamment précises pour que le jury puisse faire ce lien.

La RAEP vous permet :

- **de développer une réflexion sur votre propre parcours et vos compétences**
- **de pouvoir choisir les arguments de votre candidature**
- **de présenter vos réalisations**
- **de devenir acteur à part entière de la construction de votre parcours professionnel**

